Aunis Sud
Ma Communauté de Communes

Surgères, le 14 avril 2021

COMMUNIQUÉ

Réunion du Conseil Communautaire

Mardi 20 avril 2021 à 18h00
Salle des Fêtes
12, Rue du Parc – Saint Georges du Bois

Ordre du jour

1.EMPLOI – FORMATION
1.1 Présentation par Pôle Emploi des nouveaux dispositifs « contrats aidés »

2. AMENAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES
2.2 Aménagement du parc d'activités économiques de La Combe - Surgères - Signature d'une convention avec GRDF pour la création du réseau d'alimentation en gaz du parc d'activités
2.3 Centrale photovoltaïque de La Combe - Surgères - Signature d'une convention avec Enedis pour le raccordement électrique de la centrale

3. ADMINISTRATION GENERALE
3.1 Délégations de pouvoir accordées par le conseil communautaire au Président – Modification du volet « aménagement et urbanisme »
3.2 Délégations de pouvoir accordées par le conseil communautaire au Président – Modification du volet « finances »
3.3 Communauté de Communes Aunis Sud - Modification statutaire

4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
4.1 Maison France Services - Demande de labellisation

5. ENFANCE JEUNESSE FAMILLE - DEVELOPPEMENT SOCIAL
5.1 Volet enfance jeunesse famille - Attribution des subventions sur projets

6. COMMUNICATION
6.1 Mise en place d'INTRAMUROS, application mobile d'information et d'alerte pour la Communauté de Communes Aunis Sud et ses communes membres

7. HABITAT
7.1 Agence Départementale d'Information pour le Logement (ADIL) – Renouvellement de la convention de partenariat – Année 2021

44, rue du 19 mars 1962 • BP 89 • 17 700 Surgères
Tél. 05 46 07 22 33 • Fax 05 46 07 72 60 • contact@aunis-sud.fr
www.aunis-sud.fr

8. URBANISME

8.1 Délégation aux communes membres de la Communauté de Communes Aunis Sud du Droit de Préemption Urbain excepté sur les zones économiques

8.2 Convention de mise en place d'un service unifié pour la gestion du Système d'Information Géographique – Avenant n°1

9. FINANCES

9.1 Définition des modalités d'amortissement des immobilisations et subventions – Mise à jour

10. DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Elus Communautaires, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs et cordiaux.

Le Président,

Jean GORIOUX

COMMUNAUTÉ AUNIS SUD DE COMMUNES

INFORMATIONS COVID 19

Mesures à prendre pour votre déplacement :

Compléter sur votre attestation de déplacement dérogatoire le motif suivant : "déplacement pour participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative".

Séance du conseil dans le respect des consignes sanitaires :

- *lavage des mains avec une solution hydro alcoolique à l'entrée de la salle (contenants disposés à plusieurs endroits dans la salle)*
- *port du masque pour la durée de la réunion et pour l'ensemble des personnes présentes*
- *respect des distances minimales - 1 mètre au moins de chaque côté*
- *la salle sera aérée pendant 30'' avant le début de la séance.*

Le conseil communautaire se réunira dans les conditions de droit commun. Le public se doit de respecter les mesures relatives au couvre-feu de 19 heures (jauge public : 30 personnes).